

Avis voté en plénière du 27 janvier 2015

La place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé

Déclaration du groupe de l'UNSA

Nous partageons les questions posées par le rapporteur : comment promouvoir des dispositifs vraiment utiles en termes de santé ? Comment assurer une formation indépendante des professionnels de santé ? Quelle est la place du patient dans le dispositif de suivi et de prise en charge ? Qui doit assurer le financement de ces dispositifs ? Comment concilier l'éthique et l'innovation en termes d'usage de données personnelles, de suivi et d'observance ?

Un récent rapport du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie pointait la part prise par les dispositifs médicaux dans certains restes à charge excessif.

Le CESE s'est donc, avec raison, saisi de la place de ces dispositifs dans la stratégie nationale de santé tant il est vrai que l'absence de transparence dans ce domaine est peu compatible avec la place grandissante qu'ils prennent dans les dépenses de santé.

Le rapporteur nous propose 16 préconisations. L'UNSA les approuve toutes.

Avec lui, nous regrettons la lenteur des travaux de révision de la directive européenne pour permettre une refonte de la classification des dispositifs médicaux dans un cadre européen.

La stratégie nationale de santé prévoit de favoriser le développement de l'ambulatoire permettant un retour à domicile plus rapide. Il est important que les dispositifs médicaux y concourent. Cela suppose qu'à la fois les prix soient encadrés mais aussi que la prise en charge soit coordonnées entre l'assurance maladie et les autres financeurs.

En conclusion, le projet d'avis préconise une meilleure prise en compte du service médical attendu, une actualisation de la LPPR et une négociation plus étroite avec les professionnels du secteur. Il insiste pour que la prise en charge financière des dispositifs médicaux utiles par l'assurance maladie reste une priorité afin de donner à toutes et à tous un égal accès à ces dispositifs garants d'une meilleure santé et de bien-être.

L'UNSA votera donc pour ce projet d'avis